



Année parlementaire et année civile

La Constitution prévoit que le Parlement se réunit de plein droit en une session ordinaire qui commence le premier jour ouvrable d'octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de juin. L'année parlementaire ne correspond donc pas à l'année civile.

Les faits et chiffres présentés dans ce premier rapport d'activité 98 recouvrent donc plusieurs sessions : les six derniers mois de la session ordinaire 1997-98, la session extraordinaire qui s'est tenue du 1^{er} au 9 juillet 1998 et enfin les trois premiers mois de la session ordinaire 1998-99.

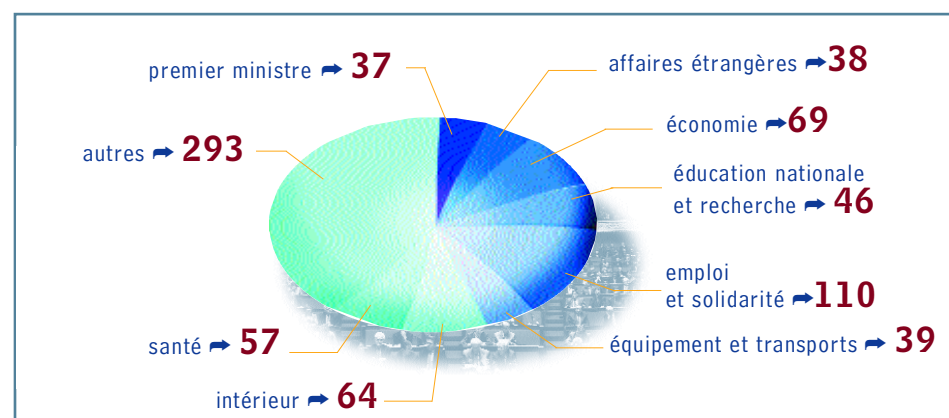
120 jours

C'est le nombre de jours de séance fixé par la Constitution pour la session ordinaire. 120 jours qu'il faut utiliser au mieux afin que les débats en séance publique portent sur les sujets les plus importants. C'est pourquoi, à l'initiative du Président Laurent Fabius, l'Assemblée a modifié en 1998 son Règlement afin que, sur les textes "techniques" ou consensuels, puisse s'appliquer une "procédure d'examen simplifiée" permettant que l'essentiel du travail législatif soit alors opéré en commission.

1998 : chiffres-clés

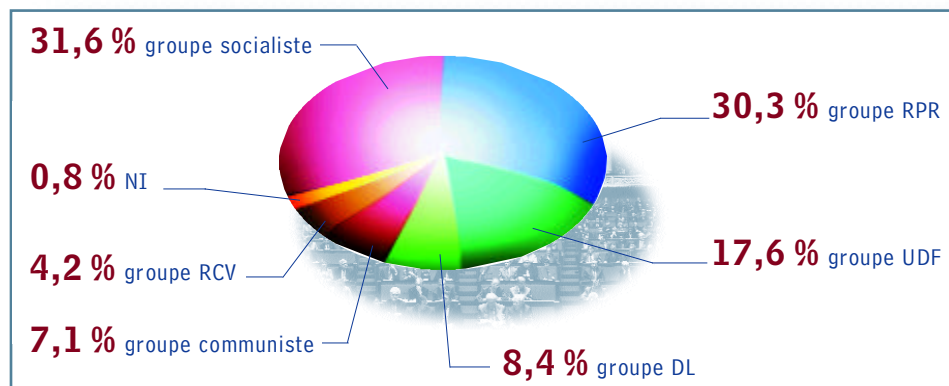
Lois, heures, questions, amendements, séances, commissions...

Questions au Gouvernement du mardi et du mercredi : réponses par ministre



15 093 questions écrites aux ministres auront été posées par les députés en 1998. 13 222 réponses ont été enregistrées.

Les questions écrites posées aux ministres par groupe politique



Le travail en séance publique

	Jours de séance	Nombre de séances	Nombre d'heures	Dont durée des débats consacrés au contrôle	Dont débats législatifs	Dont budget 1 ^{re} lecture
JANVIER	12	23	85.15	20.20	64.55	0
FÉVRIER	10	22	85.35	13.30	72.05	0
MARS	6	13	43.45	12.55	28.45	0
AVRIL	13	26	94.40	27.00	67.40	0
MAI	14	30	115.55	17.25	98.30	0
JUIN	15	31	94.15	29.40	64.35	0
JUILLET	2	4	14.45	0	14.45	0
OCTOBRE	20	51	200.10	11.00	101.55	85.00
NOVEMBRE	19	51	191.30	9.40	82.0	99.50
DÉCEMBRE	12	27	115.40	18.00	97.40	0
TOTAL	123	278	1041.30	159.30	692.50	184.50

L'activité des commissions

	Affaires culturelles	Affaires étrangères	Défense	Finances	Lois	Production	Spéciale	Total
Réunions								
Nombre	76	40	38	76	68	62	19	379
Durée	109h	56h05	54h10	112h40	99h45	115h25	41h05	588h10
Auditions								
Gouvernement	10	15	8	25	9	16	2	85
Autres	14	13	11	12	22	32	3	107
Rapports								
Dont d'information	38	40	8	31	45	21	3	186
	5	5	2	9				21

61 : C'est le nombre de textes examinés suivant la procédure d'examen simplifiée créée le 26 mars 1998.

1 041 h 30 : c'est le nombre total d'heures durant lesquelles l'Assemblée aura siégé en 1998. Soit 123 jours qui représentent 278 séances.

86 lois

ont été promulguées après leur adoption définitive par le Parlement en 1998, dont 38 conventions internationales. Hors ces dernières, 30 lois sont issues des projets de loi d'origine gouvernementale et 18 de propositions de loi d'origine parlementaire.

3068 amendements

ont été adoptés par l'Assemblée en 1998. À noter : près de 11 500 amendements ont été au total enregistrés par le service de la séance dont plus de 2 000 sur les deux textes relatifs au PACS.

205 propositions

d'actes communautaires ont été examinées par la délégation à l'UE qui a déposé 18 propositions de résolution dont 13 ont été adoptées.

753 questions au Gouvernement

ont été posées par les députés au cours des deux séances hebdomadaires des mardi et mercredi après-midi.

1283 administrateurs et agents

travaillent à l'Assemblée dont 150 conseillers et administrateurs, 109 administrateurs-adjoints, 181 secrétaires des services, 45 secrétaires administratifs, 527 agents, 63 gardiens surveillants et 52 employés de restauration.